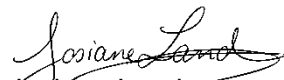


**PROCÈS-VERBAL DU SCRUTIN, EN VUE DE LA DÉSIGNATION D'UNE
PERSONNE MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE, TENU LE 20
JANVIER 2026**

1. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et du *Règlement n°2 sur la nomination ou la désignation de certains membres du conseil d'administration*, un avis de vacance en date du 7 janvier 2026 a été transmis à tout le personnel professionnel du Collège en vue de la désignation d'une personne membre du personnel professionnel au conseil d'administration, en remplacement de Mme Sophie Lorrain dont le premier mandat est venu à terme le 6 novembre 2025, et qui ne souhaite pas un renouvellement pour un second mandat.
2. Cet avis indique la période de mise en candidature en vue de la désignation au conseil d'administration du Collège, soit du mercredi 7 janvier 2026 au lundi 19 janvier 2026.
3. Une candidature conforme a été déposée durant cette période, soit celle de Mme Anne-Frédérique Champoux, appuyée par Julie Larocque et Karine Drapeau, membres du personnel professionnel.
4. Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Mme Champoux est déclarée désignée au conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, pour un premier mandat de trois ans, comme membre du personnel professionnel.


Josiane Landry
Présidente d'élection


Johanne Vincent
Scrutatrice

Le mardi 20 janvier 2026